

Appel à projet LEADER

AAP FA2-08

Soutenir la création et le développement de lieux partagés entre des acteurs favorisant le lien social



Pour quel type de projet ?

- **Mutualisation** d'espaces et de moyens entre différents **services au public**, afin de renforcer le **lien social** et/ou les **transitions écologiques**
- Créer, développer, réorganiser et/ou optimiser des **espaces multi-usage** regroupant **différents acteurs** et/ou **différents services au public**



Pour qui ?

Toute personne morale **collective** (association, collectivités publiques, SCOP, SCIC, SARL, Société d'Economie Mixte, SCI.

Hormis les acteurs publics ou de l'ESS, tout porteur de projet devra prouver une **gestion collective de l'espace**, une gouvernance partagée



Pour quel type de dépense ?

Investissement : création d'outils et de services numériques, travaux et aménagement, acquisition de matériel et équipement

Fonctionnement : études et expertises, actions d'animation, communication et formation

Sont inéligibles : achat de foncier, gros-oeuvre pour les nouvelles constructions, achat de véhicule sans aménagement, fonctionnement courant de la structure, travaux de voirie

Plafond et plancher

Seuil de dépenses éligibles : 5000€ HT

Plafond d'aides publiques : 80% des dépenses éligibles

Plafond d'aide LEADER :

- Acteurs publics et de l'ESS : 50 000€ LEADER
- Autres acteurs : 50% - 20 000€



Durée de l'appel à projet

Du 15 décembre 2025 au 15 décembre 2026



Pour plus d'informations
Site internet : terresdedauphine.fr

Pour être éligible

Avoir un cofinancement public (commune, intercommunalité, département, Région, Etat...)